



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

Chômage Juin 2011			
	Taux	Chômeurs	
Valais	3.0%	4077	↘
Haut-Valais	1.5%	578	↘
Valais central	3.4%	1823	↘
Bas-Valais	3.7%	1676	↘

08 juillet 2011

Le chômage recule à 3% en juin

(IVS).- 4077 chômeurs étaient inscrits auprès des Offices régionaux de placement (ORP) du canton du Valais à la fin juin, soit 500 de moins qu'à la fin mai. Le taux de chômage valaisan atteignait 3% (-0.3 point). Cette baisse mensuelle s'explique principalement par les sorties du chômage dans les professions saisonnières du tourisme, ainsi que dans la construction et l'industrie.

Sur le plan national, le Valais est, après les Grisons, le canton où le taux de chômage de chômage a reculé le plus fortement. Il est, après Fribourg, le canton romand qui enregistre le taux de chômage le plus faible, à égalité avec le Jura.

Le chômage a diminué dans la quasi-totalité des groupes de professions en juin. Sur l'ensemble du canton, les sorties du chômage dans les professions du tourisme, de la construction et de l'industrie représentent 86% de la baisse totale de juin.

Les trois régions ont enregistré un recul du chômage. Le Haut-Valais est la région où il a été le plus marqué en raison des annulations dans le tourisme. La diminution du chômage dans les professions du tourisme représente 67% de la baisse mensuelle du chômage dans le Haut-Valais, 49% dans le Valais Central et 41% dans le Bas-Valais.

Le chômage continue sa décline en comparaison annuelle : en juin, le nombre de chômeurs était inférieur de 18% à juin de l'année dernière. Selon les prévisions conjoncturelles du SECO, la situation sur le marché du travail devrait continuer à s'améliorer ces prochains mois. En Valais, la conjoncture devrait toutefois ralentir en raison notamment d'une baisse des exportations liée à des conditions cadre difficiles.

Note aux rédactions

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter - entre 11h00 et 11h30- Patrizia Clavien-Remedi, chargée de communication du Service de l'industrie, du commerce et du travail, au 027 606 73 21



Les chiffres essentiels du chômage valaisan (juin 2011)

	Taux de chômage			Chômeurs		
	Juin 2011	var. mens.	var. ann.	Juin 2011	var. mens.	var. ann.
Suisse	2.8%	-0.1 pt	-0.9 pt	110378	-4306	-34095
Valais	3.0%	-0.3 pt	-0.6 pt	4077	-500	-901
Haut-Valais	1.5%	-0.4 pt	-0.3 pt	578	-156	-106
Valais Central	3.4%	-0.4 pt	-0.7 pt	1823	-197	-354
Bas-Valais	3.7%	-0.3 pt	-1.0 pt	1676	-147	-441
RAV Oberwallis	1.5%	-0.4 pt	-0.3 pt	577	-153	-104
ORP Sierre	3.2%	-0.5 pt	-0.4 pt	644	-99	-79
ORP Sion	3.5%	-0.3 pt	-0.9 pt	1178	-101	-281
ORP Martigny	3.5%	-0.4 pt	-0.7 pt	889	-82	-173
ORP Monthey-St.-Maurice	3.9%	-0.4 pt	-1.4 pt	786	-64	-266

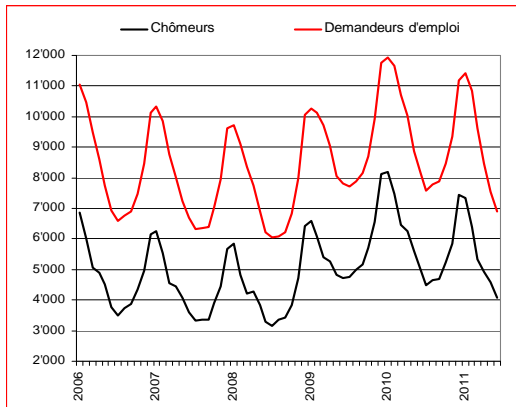
1. Chômage selon les régions

	Taux de chômage			Chômeurs		
	Juin 2011	var. mens.	var. ann.	Juin 2011	var. mens.	var. ann.
15-24 ans	3.2%	-0.5 pt	-1.4 pt	614	-96	-278
25-49 ans	2.9%	-0.3 pt	-0.6 pt	2487	-299	-529
50 ans et plus	3.1%	-0.3 pt	-0.3 pt	976	-105	-94
Femmes	3.7%	-0.4 pt	-0.5 pt	2157	-236	-315
Hommes	2.4%	-0.4 pt	-0.8 pt	1920	-264	-586
Suisses	2.0%	-0.2 pt	-0.5 pt	2231	-163	-536
Etrangers	6.7%	-1.2 pt	-1.4 pt	1846	-337	-365

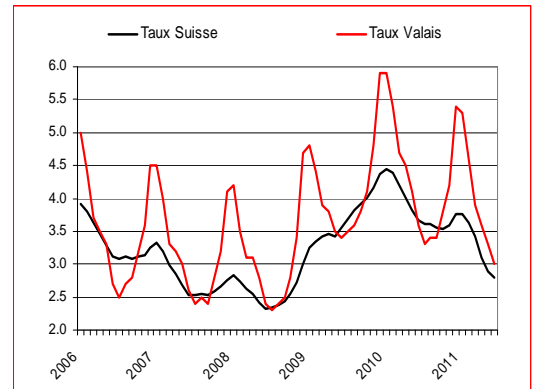
2. Profil des chômeurs

	Juin 2011	var. mens.	var. ann.
Professions saisonnières			
Construction ¹	313	-94	-105
Hôtellerie, restauration et nettoyage ²	1164	-262	-183
Agriculture, économie forestière, élevage animaux	112	-25	-25
Professions non saisonnières			
Industrie ³	366	-49	-141
Professions commerciales et de la vente	515	-31	-79
Transports et activités techniques ⁴	256	-35	-68
Information et communication ⁵	144	-5	-14
Activités spécialisées, scientifiques et financières ⁶	198	14	-21
Activités de service administratif et de soutien ⁷	485	-9	-62
Santé humaine et action sociale ⁸	292	4	-33
Professions artistiques	31	2	-13
Autres professions ⁹	201	-10	-157

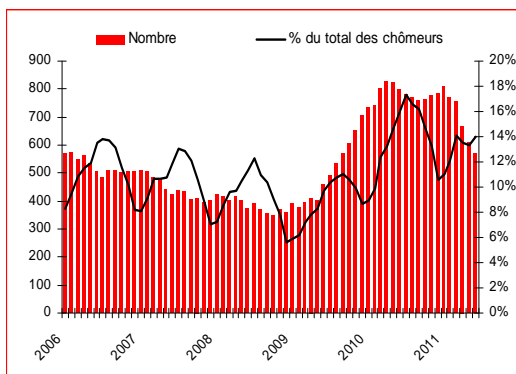
3. Chômage selon les groupes de professions



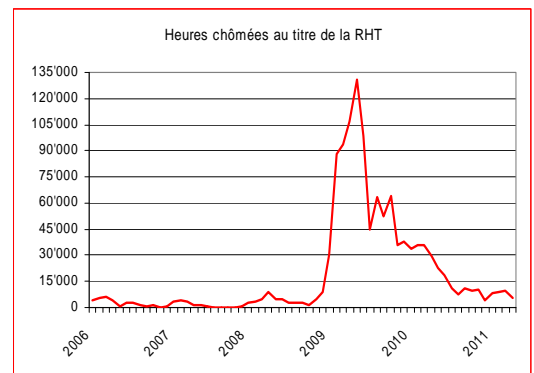
4. Evolution du chômage en Valais



5. Evolution du chômage Valais-Suisse



6. Chômeurs de longue durée¹⁰



7. Evolution de la RHT¹¹

Source : Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

Le bulletin statistique complet est disponible sur www.vs.ch/sict > Informations > Publications

¹ **Construction** : construction - machinistes

² **Hôtellerie, restauration et nettoyage** : hôtellerie et restauration et économie domestique – nettoyage, hygiène et soins corporels

³ **Industrie** : industrie minière, travail de la pierre, matériaux de construction - production denrées alimentaires, boissons et tabacs - industrie textile et industrie du cuir - travail de la céramique et du verre - usinage de métaux et de la construction de machines - électrotechnique, électronique, horlogerie, véhicule, outil - industrie du bois et du papier - arts graphiques - industrie chimique et matières plastiques - autres professions du façonnage et de la manufacture

⁴ **Transports et activités techniques** : transports et circulation – ingénieurs – techniciens - dessin technique

⁵ **Information et communication** : informatique - publicité, marketing, tourisme, administration fiduciaire- professions des postes et télécommunications - professions des médias et apparentées

⁶ **Activités spécialisées, scientifiques et financières** : professionnels de la banque, employés d'assurance - entrepreneurs, directeurs, fonctionnaires supérieurs - professions judiciaires – sciences sociales, humaines, naturelle, physique, exacte

⁷ **Activités de service administratif et de soutien** : professions commerciales et administratives - professions afférentes au maintien de l'ordre, la sécurité

⁸ **Santé humaine et action sociale** : assistance sociale et spirituelle et éducation - professions de la santé - professions du sport et du divertissement

⁹ **Autres** : professions du secteur tertiaire, si pas ailleurs - activité professionnelle ne peut pas être définie - non spécifié

¹⁰ **Chômeurs de longue durée** : personnes inscrites au chômage depuis plus d'une année

¹¹ **Réduction de l'horaire de travail (RHT)** : la statistique recense les réductions de l'horaire de travail décomptées et indemnisées par les caisses. Pour des raisons d'ordre pratique liées au versement des indemnités, ces données ne sont disponibles qu'après un délai de deux mois.